



1104356301

DATE DEPOT :	2011-05-04
NUMERO DE DEPOT :	2011R043957
N° GESTION :	2004B16109
N° SIREN :	478585995
DENOMINATION :	33 RUE LA BOETIE
ADRESSE :	4 SQ EDOUARD VII 75009 PARIS
DATE D'ACTE :	2010/12/31
TYPE D'ACTE :	EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
NATURE D'ACTE :	CHANGEMENT DE PRESIDENT

EC 31-12-10. C2

33 RUE LA BOÉTIE
société par actions simplifiée au capital variable
siège social : 4 square Edouard VII – 75009 Paris
RCS PARIS 478 585 995

au B 16109

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE

EN DATE DU 31 DÉCEMBRE 2010

Greffé du Tribunal de
Commerce de Paris

-4 MAI 2011

R43557

La société IVG Institutional Funds GmbH, société de droit allemand, dont le siège social est à 65189 Wiesbaden (Allemagne), Wettinerstrasse 3, immatriculée au Registre du Commerce, Section B du Tribunal d'Instance de Wiesbaden (Allemagne) sous le numéro HRB 3043, représentée par Messieurs Bernhard Berg et Ferdinand von Sydow, associé unique (l'« Associé Unique ») de la société 33 RUE LA BOÉTIE, société par actions simplifiée au capital variable, dont le siège social est 4 square Edouard VII à Paris (75009), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 478 585 995 (la « Société ») a pris les décisions portant notamment sur le remplacement du Président démissionnaire.

(...)

PREMIÈRE DÉCISION

Démission de Monsieur Petrus Le Loux, en qualité de Président

L'Associé Unique prend acte de la démission, à compter de ce jour, de Monsieur Petrus Le Loux de son mandat de Président.

La démission de Monsieur Petrus Le Loux a été préalablement notifiée à la Société par lettre de ce jour.

DEUXIÈME DÉCISION

Nomination de Monsieur Bernhard Berg, en qualité de Président

En conséquence de la décision qui précède, l'Associé Unique décide de nommer en remplacement de Monsieur Petrus Le Loux, à compter de ce jour, Monsieur Bernhard Berg, en qualité de Président de la Société, pour une durée indéterminée.

Monsieur Bernhard Berg accepte ces fonctions et indique qu'il n'exerce aucune fonction, ni n'est frappé d'aucune mesure, susceptibles de lui interdire l'exercice de ces fonctions.

Le Président représente la Société à l'égard des tiers. Il est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société dans la limite de l'objet social.

(...)

SEPTIÈME DÉCISION

Pouvoir pour les formalités

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer toutes les formalités légales requises.

(...)

Pour copie certifiée conforme le 9 avril 2011

En 3 exemplaires (dont deux pour le dépôt au greffe).



Le président
Monsieur Bernhard BERG